



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/773
6 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATÉE DU 6 OCTOBRE 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

En application des dispositions de la résolution 689 (1991), et compte tenu de votre rapport (S/1997/740), les membres du Conseil de sécurité ont réexaminé la question de savoir si la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) devrait être maintenue ou s'il faudrait mettre fin à son mandat, de même que la question des modalités de fonctionnement de la Mission.

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil souscrivent à votre recommandation tendant à ce que la MONUIK soit maintenue. Conformément à la même résolution, ils ont décidé de réexaminer ces questions à nouveau d'ici au 4 avril 1998.

Le Président du Conseil de sécurité

(Signé) Juan SOMAVÍA
